

Image not found or type unknown



Demande de congé logement social

Par **La case**, le **13/02/2014** à **06:29**

Bonjour,

Nous sommes locataires de logement social. Suite à mutation professionnelle à 10.000 Km, mon époux souhaite prendre congé du bail sans divorcer.

Cela est-il possible ? Si oui, quelles démarches suivre ?

En vous remerciant de votre réponse,

Cordialement,